



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le 1^{er} Vice- Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

INVESTISSEMENT	
Déficit 2015	- 241 995,09
TITRES 2016	637 524,28
MANDAT 2016	669 361,87
RESULTAT	- 273 832,68
FONCTIONNEMENT	
Excédent 2015	1 677 345,43
MANDAT 2016	3 706 926,09
TITRES 2016	3 854 902,47
RESULTAT	1 825 321,81
GLOBAL	1 551 489,13

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL 2016

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2016 au 31/12/2016,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2016, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C. MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE AFFECTATION DE RESULTATS

Monsieur le Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

RESULTAT INVESTISSEMENT	- 273 832,68	article 001 investissement dépenses
Restes à réaliser DEPENSES	118 246,02	
Restes à réaliser RECETTES	5 700,00	
BESOIN FINANCEMENT	386 378,70	article 1068 investissement recette
RESULTAT FONCTIONNEMENT	1 825 321,81	
Résultat Fonctionnement corrigé	1 438 943,11	article 002 fonctionnement recette

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,

Charente-Arnoix
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD.
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Président, après consultation et validation par la Commission des Finances, soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire une majoration de la fiscalité. :

Nature de la taxe	2016	2017
Cotisation Foncière des Entreprises	22,95 %	23,18%
Taxe d'habitation	7,77 %	7,85%
Taxe Foncière Non Bâti	2,10 %	2,12 %

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,

17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusés : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

**VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2017 (Annule et remplace
- Erreur technique)**

Monsieur le Président, après consultation et validation par la Commission des Finances, soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire une majoration de la fiscalité. :

Nature de la taxe	2016	2017
Cotisation Foncière des Entreprises	22,95 %	23,18%
Taxe d'habitation	7,77 %	7,85%
Taxe Foncière Non Bâti	2,10 %	2,12 %
Taxe Foncière Bâti	0 %	0 %

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,
Sylvain Barreaud
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

PROTOCOLE ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE / DE GEMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES.

Après avoir entendu lecture du protocole proposé par les services de l'Etat concernant la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole et la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge,

Après avoir entendu les arguments de Monsieur le Président contestant :

- ✓ la notion de fusion et proposant en lieu et place le terme de rapprochement institutionnel,
- ✓ la date butoir du 31 décembre 2019,

Après avoir présenté aux membres du Conseil Communautaire les arguments suivants:

- ✓ un tel protocole ne peut en aucun cas se prévaloir d'un accord tacite de fusion des 3 EPCI mais doit être admis comme un accord de principe sur un travail de réflexion, de préparation en commun,
- ✓ aucune date butoir n'est à ce jour arrêtée voire envisageable sur une telle évolution de nos territoires,
- ✓ limiter nos futurs territoires au rapprochement géographique des 3 structures est réducteur considérant que toute contractualisation doit intégrer le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, ce qui correspond à la vision de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- ✓ une telle démarche doit indéniablement s'accompagner d'une coopération, d'un travail en commun afin de faire émerger nos différences, nos divergences, tout comme nos points communs,
- ✓ il convient, avant tout, de produire un projet validé, fédérateur, de territoire, portant sur la création d'une nouvelle communauté élargie à nos trois territoires, se voulant résolument tournée vers l'investissement, tout en prenant en compte les intérêts des territoires ruraux,

Après avoir ouvert le débat avec les membres du Conseil Communautaire actant au sein des divers échanges les points ci-dessus,

Monsieur le Président soumet à l'approbation l'adoption d'un protocole ci-dessous amendé des dites remarques,

« PROTOCOLE D'ACCORD ENGAGEANT LA DEMARCHE D'UNE REFLEXION SUR UN RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE ARNOULT COEUR DE SAINTONGE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES.

Préambule

La communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole, la communauté de communes de Charente Arnoult Coeur de Saintonge et la communauté d'agglomération de Saintes, conscientes de l'intérêt d'exercer des politiques publiques à une plus grande échelle intercommunale que leur périmètre actuel, souhaitent étudier les possibilités d'un rapprochement institutionnel favorisant une gouvernance plus appropriée face aux défis à relever.

Cette démarche est en cohérence avec la volonté de rationalisation des périmètres intercommunaux et du renforcement des compétences voulues par la loi Notre et la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Elle vise à organiser un nouveau cadre institutionnel, fiscal et financier de ce territoire pour :

- favoriser le développement économique, touristique, culturel et social du bassin que pourrait constituer les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), sans exclure l'adaptation de ce périmètre aux réalités économiques et sociales des communes périphériques,*
- déployer les services et permettre leur accès aux habitants sur l'ensemble de ce nouveau territoire,*
- mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage en articulation avec le schéma de cohérence territorial (ScOT).*

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 Objet du protocole

Ce protocole d'accord a pour objet de confirmer la volonté des deux communautés de communes et de la communauté d'agglomérations de se rapprocher et de définir les actions à mettre en œuvre dans la perspective d'un rapprochement institutionnel dont l'échéance est subordonnée à l'avancement des travaux préparatoires et la validation d'un projet commun avec une date souhaitable au 31 décembre 2019.

Article 2 Création d'un comité de pilotage

Pour conduire ce travail préparatoire, un comité de pilotage est créé.

2-1 Composition

Le comité de pilotage est composé :

- de la communauté d'agglomération de Saintes, représentée par son président,*
- de la communauté de communes de Charente-Arnoult Cœur de Saintonge, représentée par son président,*
- de la communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole, représentée par son président,*
- de l'État, représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de Saintes.*

2-2 Organisation et fonctionnement

Le comité de pilotage oriente, coordonne, suit et arbitre les réflexions et travaux conduits par le comité technique.

Le comité de pilotage se réunit une fois par trimestre et autant que de besoin, sur invitation du sous-préfet ou sur proposition d'un des présidents.

Article 3 Création d'un comité technique

Le comité de pilotage constitue un comité technique.

3-1 Composition

Le comité technique est composé, outre les présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de l'Etat signataires du présent protocole, des représentants de chacune des intercommunalités désignés en leur sein.

Peuvent être invitées à participer au comité technique en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.

3-2 Organisation et fonctionnement

Le comité technique est chargé du diagnostic, des études, de l'évaluation des politiques menées par les EPCI afin d'identifier les points de divergence et de convergence dans la perspective d'un rapprochement institutionnel des trois EPCI.

Les travaux du comité technique porteront plus particulièrement sur :

- la comparaison des statuts et des compétences des deux communautés de communes et de la communauté d'agglomération joints en annexe du présent protocole,*
- la présentation du potentiel et des diagnostics des trois territoires,*
- le partage des études réalisées notamment en matière de développement économique, ou toutes autres études susceptibles de favoriser un rapprochement,*
- la définition des enjeux et des actions communes possibles à partir des diagnostics et études réalisées,*
- les modalités de mise en œuvre du rapprochement institutionnel, en tenant compte de l'intérêt communautaire et des spécificités de chacun des EPCI.*

Les services des EPCI signataires et de l'État peuvent être sollicités pour contribuer aux travaux des comités techniques et de pilotage.

Article 4 Restitution des travaux

Les parties signataires s'engagent à restituer le résultat de leurs travaux au plus tard le 31 décembre 2017.

Fait à ...

Signatures

Pour la CDC de

Pour la CDC de

Pour la CDA de

Pour l'Etat »

**Pour : 29 voix
1 abstention**

Adopté à la majorité

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARRAUD
17250 SAINT PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

CONTRAT DE RURALITE.

Après avoir rappelé aux membres du Conseil que l'Etat, sous couvert de la Sous-Préfecture de Saintes, a sollicité notre EPCI pour la mise en place d'un « contrat de ruralité » à l'échelle du Pays de Saintonge Romane et en commun avec la Communauté de Saintes et la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, et pour une durée de 4 ans,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté de Communes a proposé un nombre limité de projets de notre territoire et/ou à l'échelle des 3 territoires ou lorsqu'ils répondent à une problématique pouvant dépasser le seul niveau local,

Considérant que le document actuel est une première étape dans la mesure où il pourrait faire l'objet chaque année d'une réactualisation,

Considérant que le « contrat de ruralité » a été présenté par les 3 collectivités à Madame le Sous-Préfet de Saintes, pour validation avant transmission à Monsieur le Préfet de Région,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil Communautaire pour signer le Contrat de ruralité et effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à sa bonne mise en œuvre permettant d'obtenir les soutiens financiers éventuels.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

ANNULE ET REMPLACE DELIB 30-2017 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.
(Erreur montant subvention Mission Locale).

Sur proposition de Monsieur le Président, l'attribution des subventions suivantes est soumise à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

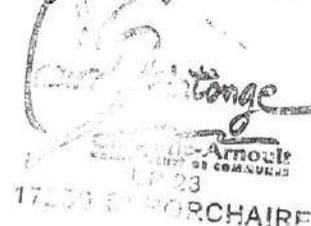
- Association Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 40 000 €
- Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : 50 000 €
- Mission Locale de la Saintonge : 18 743 €
- Office du Tourisme de Saintes : 5 000 €

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,

Sylvain BARREAUD.





COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD R. (Suppléant M. GAILLARD G.), VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU M, Mrs. BACHEREAU P., GAILLARD G., DOUBLET M.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE.

REALISATION D'UN JOURNAL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président indique qu'un journal Communautaire est en cours d'élaboration pour une édition prévue au mois de septembre 2017.

Suite à la phase de consultation pour l'édition de ce journal, il est proposé de retenir l'offre suivante plus attractive en termes de format (A5) et moins onéreuse que le format A4 initial :

- Entreprise : I.D.E
- Type format : A5 (150*210 mm)
- Nombre de pages : 32 pages
- Nombre journaux édités : 8 000
- Coût HT : 3 295 Euros

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 12 avril 2017

Le Président,



Sylvain BARREAUD.

